



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES

ARRÊTÉ
N°2025-SAAD-015

**Portant fixation du tarif horaire applicable aux bénéficiaires
de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
de l'aide sociale et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
pour l'année 2025 et de la dotation globale de fonctionnement 2025
du service d'aide à domicile**

**CIAS GRAND LAC
1 500, BOULEVARD LEPIC
73 100 AIX-LES-BAINS
N° FINESS : 730008158**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles portant sur les dispositions générales relatives à la comptabilité, au budget et à la tarification, notamment les articles R 314-4 à R.314-136 (règles de fixation du tarif et modalités de versement du tarif) ;
- VU** Le code de justice administrative portant sur le contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R.312-10-1 et R.779-11 à R.779-12 ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles dans son article D.314-130-1 relatif au tarif minimal mentionné au 1° du I de l'article L.314-2-1 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** La loi 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue à l'article 45 de la loi du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le CIAS Grand Lac le 19 décembre 2024 ;
- VU** Le vote de l'Assemblée départementale du 13 décembre 2024 (budget prévisionnel 2025 du Département) ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250226-2025-SAAD-015-AR
Date de réception préfecture : 26/02/2025

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département.

ARRÊTE

Article 1 - A compter du **1^{er} janvier 2025** et jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté portant **tarification, le tarif horaire** pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation du handicap et de l'aide sociale, pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile du CIAS GRAND LAC, est fixé à **24,58 €**.

Article 2 - Une dotation globale de financement d'un montant de **1 917 492,11 €** est allouée au titre des prestations APA, PCH, aide sociale, revalorisations salariales et dotations complémentaires APA et PCH pour l'année 2025 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification.

TARIF individualisé APA/PCH/AIDE SOCIALE	26,47 €
Dotation APA (versement par 1/12 ^{ème})	1 366 499,68 €
Dotation PCH (versement par 1/12 ^{ème})	69 653,60 €
Dotation Aide sociale PA (versement unique)	6 531,60 €
Dotation Aide sociale PH (versement par 1/12 ^{ème})	30 144,00 €
Revalorisations salariales PA (versement par 1/12 ^{ème})	221 496,07 €
Revalorisations salariales PH (versement par 1/12 ^{ème})	16 006,18 €
Dotation complémentaire APA (versement par 1/12 ^{ème})	197 905,50 €
Dotation complémentaire PCH (versement unique)	9 255,88 €
TOTAL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 917 492,11 €

Le détail du versement de la dotation par prestation est précisé en annexe 1 « échéancier de paiement ».

Pour rappel, deux mensualités correspondant aux mois de janvier et février seront versées en janvier.

Article 3 - Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil Départemental et/ ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale sis 184 rue Duguesclin, 69 433 Lyon Cedex 03, ou par voie dématérialisée sur Télérécours (<https://www.telerecours.fr/>).

Article 4 - Le Directeur général des services départementaux, La Directrice générale adjointe du pôle social du Département, Le Président du CIAS Grand Lac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Savoie.

26 FEV. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Chambéry, le

26 FEV. 2025

Pour le Président
La Vice-présidente

déléguée

Reception en préfecture
073-227300019-20250226-2025-SAAD-015-AR
Date de réception préfecture : 26/02/2025

Corine WOLFF

